

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE  
MANONCOURT EN VERMOIS  
SEANCE DU 13 MARS 2025 A 18H**

La convocation a été adressée le lundi 03 mars 2025 avec l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2024.
3. Validation du Compte Financier Unique 2024.
4. Validation de l'affectation du résultat 2024.
5. Vote du Budget Primitif 2025
6. Pass'Sport et Pass'Culture
7. Animations 2025.
8. Affaires diverses.

Etaient présents : Mesdames Elisabeth HUSSARD, Roseline PIROTTE, Delphine JOLIOT, Monique STEGNER, Marie-Pierre VINET ; Messieurs, Rachel PASCAL, Roger CHOTTIN

Était absente excusée : Mesdames Tiffany FRABOULET, Salimata SPINATO, Christiane SCHUELLER

Compte-rendu affiché le 24 mars 2025.

**1. Election d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président invite le Conseil d'Administration à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration désigne Mme Marie Pierre VINET pour remplir cette fonction.**

**2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 octobre 2024**

**Après lecture par tous les membres du CCAS, le compte-rendu de la réunion du 2 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.**

**3. Validation du Compte Financier Unique 2024**

Etabli par le comptable des services publics, le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des ordres exécutés ou acceptés durant l'année (mandats et titres payés et émis). Monsieur le Président propose aux membres du CCAS d'adopter le Compte Financier Unique 2024.

Fonctionnement :

- Dépenses prévues : 10 336.11 €    Dépenses réalisées : 4 432.41 €  
- Recettes : prévues : 10 336.11 €    Recettes réalisées : 5 147.00 €

Soit un bénéfice global de fonctionnement 2024 = + 714.59 euros

-Résultat de clôture 2023 : 5 436.11 euros

Soit un résultat de clôture 2024 = + 6 150.70 euros

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du CCAS approuvent le Compte Financier Unique pour l'année 2024 transmis par M. le Comptable Public.**

#### 4. Validation de l'affectation du résultat

- Un bénéfice de fonctionnement 2024 de 714.59 €
- Un excédent reporté de 5 436.11€ au 31/12/2023 €
- Soit un excédent cumulé à reporter sur 2025 de 6 150.70 €

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du CCAS, approuvent l'affectation du résultat 2024.**

#### 5. Vote du Budget Primitif 2025

Fonctionnement :

- Dépenses : 11 050.70 euros
- Recettes : 11 050.70 euros

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du CCAS approuvent le Budget Primitif 2023 du CCAS tel que décrit ci-dessus.**

#### 6. Pass'sport et Pass'Culture

Les membres du CCAS ont à nouveau décidé de renouveler l'opération Pass'Sport et Pass'Culture. Un tract va être distribué dans chaque boîte aux lettres vous informant des modalités de dépôt des dossiers

#### 7. Animations 2025

Proposition d'un repas à la « parenthèse » de Ludres un samedi de septembre 2025. Date et menu à valider au cours d'une prochaine réunion

Réfléchir à une seconde sortie au cours de notre prochaine réunion de MAI 2025

#### 8. Affaires diverses

- Opération Brioches de l'amitié validée du 24 au 30 mars 2025. Les membres du CCAS, à l'unanimité, ont décidé d'offrir une brioche pour les plus de 70 ans = à commander 44 brioches. Elisabeth HUSSARD se charge de la commande et de la distribution avec Marie-Pierre VINET.

La séance se termine à 19h30.

Rachel PASCAL

Marie-Pierre VINET